

## PROJET DE PROGRAMME

(à la date du 25 novembre 2013)

### « La participation fondée sur la résidence : une nouvelle réalité de la démocratie moderne »

#### Conférence conjointe du Congrès et de la Ville de Strasbourg

Strasbourg, 27 novembre 2013, La Grande Aubette

*Interprétation anglais/français/arabe*

#### 9 heures SÉANCE D'OUVERTURE

Discours d'ouverture

- M. **Roland RIES**, Maire de Strasbourg
- M. **Herwig VAN STAA**, Président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, Conseil de l'Europe

#### 9 h 15 ATELIER I : « LA CITOYENNETÉ ET LE DROIT DE VOTE DÉTERMINÉS PAR LA RÉSIDENCE : UN NOUVEAU MODÈLE DE PARTICIPATION »

Modérateur et discours d'orientation générale : M. **Vincent REBERIOUX**, Vice-Président de la Ligue des Droits de l'Homme, Responsable du collectif Vocation Citoyenne

Intervenants :

- M. **Henrik HAMMAR**, président du conseil municipal d'Örkelljunga (Suède) et rapporteur du Congrès sur l'intégration des migrants par l'exercice d'une activité indépendante
- M. **Ben FAYOT**, ancien membre de la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg et ancien conseiller communal de la Ville de Luxembourg
- Mme **Lilja GRETARDOTTIR**, membre de la Division de la coordination des migrations, Conseil de l'Europe, ancien membre du parlement islandais
- Mme **Ulla KALBFLEISCH-KOTTSIEPER**, expert au ministère de la Justice de Thuringe (Allemagne)
- M. **Alphonse GOUETH**, président-délégué du Conseil français de la citoyenneté de résidence (CoFraCiR)

Discussion : *Quels mécanismes concrets de participation faut-il créer au niveau local pour rendre compte du passage d'une participation fondée sur la citoyenneté à une participation fondée sur la résidence ? Quelles sont les nouvelles perspectives de la participation des migrants et des résidents étrangers dans le cadre du modèle de démocratie participative ?*

Conclusions de l'atelier : M. **Vincent REBERIOUX**

## 11 heures PAUSE-CAFÉ

### 11h15 ATELIER II : « LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE DANS UNE SOCIÉTÉ INTERCULTURELLE : LA CONTRIBUTION DES RÉSIDENTS ÉTRANGERS AU DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTIVITÉ »

Modérateur : M. **Steven CLIFT**, directeur général, E-Democracy.org

Discours d'orientation générale : M. **Jean-Claude FRÉCON**, membre du conseil municipal de Pouilly-lès-Feurs (France), membre du Sénat français et président de la Chambre des pouvoirs locaux du Congrès

Intervenants :

- Mme **Nawel RAFIK-ELMRINI**, adjointe au maire de Strasbourg (France) et rapporteur du Congrès sur l'éducation à la diversité culturelle
- Mme **Katarina VUKOBRATOVIC**, Coordinatrice de Programme, Fondation Maytree
- Dr **Allal AMRAOUI**, premier adjoint au maire de Fès (Maroc), ville partenaire de Strasbourg
- M. **Anastasios KATSIANIS**, adjoint au maire de Trikala (Grèce), ville membre du *Club de Strasbourg*

Discussion : *Quels sont le rôle et la place des migrants et des résidents étrangers dans la population locale aujourd'hui, compte tenu de la diversité culturelle croissante ? Comment contribuent-ils au développement de la collectivité et quelles politiques et actions interculturelles faut-il mener au niveau local pour mieux les faire participer ?*

Conclusions de l'atelier : M. **Steven CLIFT**

## 13 h 00 FIN DE LA CONFERENCE

### Objectif

La conférence portera sur les nouvelles perspectives de la participation citoyenne au niveau local dans le cadre du modèle de démocratie participative, ce qui est rendu nécessaire par le passage d'une participation fondée sur la citoyenneté à une participation fondée sur la résidence et par la diversité croissante des sociétés européennes.

Il s'agit de mettre en évidence les méthodes et moyens appropriés pour encourager et permettre l'engagement de tous les résidents dans le développement de la collectivité, quels que soient leur origine et leur statut juridique.

Les discussions porteront en particulier sur le rôle et la place des migrants et des résidents étrangers dans la population locale, leur contribution au développement de la collectivité, leur participation politique grâce à des structures représentatives telles que les conseils de résidents étrangers et à leur droit de vote aux élections locales, ainsi que sur les politiques et actions interculturelles au niveau local pour faire participer les migrants

## **ATELIER I : « LA CITOYENNETÉ ET LE DROIT DE VOTE DÉTERMINÉS PAR LA RÉSIDENCE : UN NOUVEAU MODÈLE DE PARTICIPATION »**

Vieux serpent de mer de la politique européenne, le débat relatif au droit de vote des étrangers prend aujourd'hui place dans une société où la diversité culturelle devient de plus en plus une composante clé, apparaissant ainsi comme l'un des principaux défis de la démocratie.

Si la qualité de cette dernière passe principalement par la confiance que les citoyens accordent à leurs institutions et à leur participation au processus démocratique, alors aucune politique d'intégration ne semble pouvoir être réussie sans l'association des migrants et des minorités dans la vie locale. C'est d'ailleurs ce que tente de promouvoir la Convention du Conseil de l'Europe sur la participation des étrangers à la vie publique locale, notamment par le biais de conseils locaux et régionaux de résidents étrangers, et par l'obtention du droit de vote aux élections locales.

Il s'agira de s'interroger sur le lien entre citoyenneté et nationalité, à savoir si l'une et l'autre se déterminent de façon exclusive ou si d'autres facteurs peuvent être inclus dans leur conception, favorisant ainsi le passage d'une participation fondée sur la citoyenneté à une participation basée sur la résidence.

Le sujet invite par la même occasion à se positionner sur la dynamique de l'intégration et le renforcement du pacte social européen via le vote aux élections locales des non ressortissants de l'Union européenne. Est-ce un facteur déterminant d'une résolution du déficit de la démocratie locale et du pacte social?

Les collectivités locales ont ainsi un rôle de premier plan à jouer pour intégrer les migrants au sein de la communauté. Elles restent en effet les plus disposées à engager une action positive pour favoriser le processus de démocratie participative. Il est donc nécessaire qu'elles réforment leur fonctionnement pour inciter davantage les citoyens à s'engager et pour leur garantir une meilleure participation dans le processus décisionnel.

## **ATELIER II : « LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE DANS UNE SOCIÉTÉ INTERCULTURELLE : LA CONTRIBUTION DES RÉSIDENTS ÉTRANGERS AU DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTIVITÉ »**

Dans un contexte marqué par un déficit démocratique, une crise économique et une diversité croissante des sociétés européennes, l'existence d'une société interculturelle en appelle à l'élaboration d'une nouvelle forme de démocratie, non limitée au vote, mais fondée sur la résidence et sur les échanges interculturels. Bien plus que cela, il s'agit de construire un système fondé sur la capacité des citoyens à s'exprimer et à délibérer sur le devenir de la communauté locale.

Le défi actuel semble être celui de l'articulation cohérente de toutes les dimensions de la démocratie : il faut garantir un plus grand respect des Droits de l'Homme par une plus large participation des acteurs locaux, favoriser une éducation au dialogue interculturel et instaurer des politiques inclusives efficaces pour l'intégration et la restauration du lien politique.

Le concept de démocratie participative pose aussi la question de la participation effective des résidents étrangers au développement de la communauté et de la place qu'ils y occupent.

La société doit interagir avec les nouveaux arrivants et doit adapter ses institutions à leurs besoins pour éviter l'aggravation des conflits sociaux, source de menace pour la cohésion locale. La ville est en cela le premier acteur pouvant créer un environnement favorable à la participation et à l'implication citoyenne.

Aussi, l'un des aspects majeurs de la démocratie participative repose sur la mise en place de politiques locales cohérentes et sur des méthodes innovantes, permettant l'expression d'une nouvelle citoyenneté active. Il s'agit de voir de quelle façon la démocratie participative peut être stimulée et efficace et de quelle façon, peut-on davantage et mieux inclure les résidents étrangers aux projets de vie de la communauté.